



Le Maire de Poisat

Poisat, le 20 mars 2023

Le conseil municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni le **lundi 16 janvier 2023**, à 19 heures, en mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ludovic BUSTOS.

**PRÉSENTS** : M. Ludovic BUSTOS, Mme Zohra ABDICHE, M. Hervé FANTON, Mme Isabelle PIGEON, M. Grégory GABREL, M. Jean-Philippe DI GENNARO, Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, M. Romuald VIANDE, Mme Nathalie LOMBARDO, M. Patrice TORNATORE, Mme Sandrine MENDUNI, M. Florent HOLLENDER, M. Frédéric FRÉVOL, M. Frédéric LAGUT Mme Catherine RICUPERO ;

**ABSENTS** : Mme Gwenaëlle GUERS, Mme Sarah BENALLOU, M. Alain-Patrick FAUCONNET et Mme Carol GAUD ;

**POUVOIR** : De Mme Gwenaëlle GUERS à M. Ludovic BUSTOS ;

**SECRÉTAIRE** : M. Jean-Philippe DI GENNARO ;

Par la présence de 15 élus sur 19 en exercice et 1 pouvoir, le quorum est atteint.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

### **INTERCOMMUNALITÉ / MÉTROPOLE**

Le Maire, Ludovic BUSTOS et Romuald VIANDE, conseiller municipal délégué présentent le service commun « Risques et Résilience ». Ils expliquent que cette offre de mutualisation est à considérer sous la forme d'un collectif de travail en réseau animé par la Mission Risque métropolitaine. Elle s'inscrit en complément des obligations réglementaires communales et métropolitaines en matière de prévention des risques et des catastrophes. Pour adhérer à ce service, la commune doit signer la convention de mutualisation et la convention pour l'Application Cartographique D'aide à la gestion de Crise (ACDC) avec Grenoble-Alpes Métropole. Ils précisent que le coût pour la commune s'élève à 193 €/an.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

Le Maire, Ludovic BUSTOS présente la convention 2023 de mise en œuvre du service métropolitain d'accueil et d'information du demandeur de logement social avec Grenoble-Alpes Métropole. Il propose de renouveler cette convention dans les mêmes conditions, à savoir que la commune de Poisat assure un accueil généraliste de niveau 1. A ce titre les services communaux pourront renseigner tout demandeur métropolitain sur les lieux d'accueil du service et leurs horaires et orienter un demandeur souhaitant faire enregistrer ou compléter sa demande vers les niveaux 2 et 3. Il indique que le coût pour la commune s'élève à 787 €/an.



Sandrine MENDUNI, conseillère municipale, demande si l'on connaît le nombre de personnes qui ont été renseignées à Poisat ? Et quelles communes voisines sont en niveau 2 ? M. le Maire répond que les communes de Gières et d'Herbeys sont en niveau 2 et Eybens en niveau 3. Il ajoute qu'il ne connaît pas précisément le nombre de personnes renseignées, mais qu'il apportera ces éléments de réponse ultérieurement.

### **MARCHÉS PUBLICS**

Hervé FANTON, adjoint délégué, explique que la commune a lancé une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle restauration scolaire. Il précise que 17 architectes ou groupements d'architectes, associés à des bureaux d'études techniques ont répondu à la consultation et que 3 d'entre eux ont été invités à négocier. À l'issue des négociations, le cabinet d'architecture GROUPE EOLE a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection, pour un montant total de 150 748,98€ HT, mission OPC incluse.

Pour répondre à la question de Patrice TORNATORE, conseiller municipal délégué, Hervé Fanton indique que le siège social de l'entreprise se trouve à Seyssinet-Pariset.

### **RESSOURCES HUMAINES**

Présentée par Zohra ABDICHE, adjointe déléguée, la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet. Elle rappelle que depuis quelques années, la mission d'accueil polyvalent est confiée à des agents contractuels. Mais suite à la réorganisation des services un poste permanent en accueil polyvalent s'avère indispensable pour le bon fonctionnement des services.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

Zohra Abdiche, adjointe déléguée, rappelle que l'assureur actuel du contrat groupe d'assurance des risques statutaires a décidé de mettre un terme au contrat de façon prématurée. Suite à cette décision, le Centre De Gestion de l'Isère (CDG38) a lancé une consultation qui a été remportée par SOFAXIS/CNP. Le nouveau contrat est conclu du 1<sup>er</sup> janvier au 2023 au 31 décembre 2026 et la commune a décidé d'y souscrire

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

### **FINANCES**

Nathalie LOMBARDO, conseillère municipale déléguée, rappelle que les autorisations de programme (AP) permettent une approche pluriannuelle des projets d'investissement, par dérogation au principe d'annualité budgétaire. Elle explique que dans le cadre de la construction de la nouvelle restauration scolaire, les crédits de paiements (CP) sont répartis sur 4 années comme suit :

	Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP-2023-01 Dépenses (en €)	2 400 000	400 000	1 050 000	900 000	50000



Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

Présentée par Nathalie LOMBARDO, conseillère municipale déléguée,

- La reconduction des taux d'imposition 2022 en 2023 :

	Taux 2023
Taxe sur foncier bâti :	46,56 %
Taxe sur foncier non bâti :	85,15 %
Taxe d'habitation résidences Secondaires	12,94 %

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

- Le budget primitif 2023 :

<u>1/ Section Fonctionnement</u>		
Recettes :	2 270 000 €	en équilibre
Dépenses :	2 270 000 €	
<u>2/ Section Investissement</u>		
Recettes :	1 055 000 €	en équilibre
Dépenses :	1 055 000 €	

Grégory Gabrel explique que compte tenu de l'augmentation du prix de l'électricité, la commune propose de revaloriser les tarifs de la redevance pour le branchement électrique à 15€/jour d'utilisation pour l'esplanade du 8 mai 1945 et place des Platanes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

## INFORMATIONS

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a informé les membres du conseil de :

- **Contrat d'accès au progiciel fiscalité**

Avec INETUM SOFTWARE, un contrat d'accès au progiciel Fiscalité « OFEA Observatoire Fiscal d'Expertise et d'Analyse, version OFEA4 » et conditions d'assistance téléphonique. Ce contrat est conclu pour une période de 2 ans du 01/12/2022 au 01/12/2024 et pourra faire l'objet d'un renouvellement. Le cout est fixé à 390 € HT par an.

- **Convention ETAPS avec la commune d'Eybens**

Avec la commune d'Eybens, trois conventions de mise à disposition partielle de personnel concernant des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS). Le temps de travail mis à disposition de la commune de Poisat est le suivant :

- Mme Sylvie BOASSO-NASLIN : 11,5% (185h),
- M. Cédric CHAUTARD : 11,5% (185h),
- M Jonathan DIHO : 2,2% (35h).

La Ville de Poisat remboursera à la Ville d'Eybens la rémunération et les charges sociales de ces agents en fonction du temps de travail mis à disposition.

Les conventions sont conclues du 01/10/2022 au 31/08/2023.

- **Convention d'accompagnement à l'actualisation du PEL**

Avec l'association départementale des FRANCAS DE L'ISÈRE, une convention de partenariat pour l'actualisation du Projet Éducatif Local communal 2023. Cette convention est conclue pour un montant de 5 820 € et 347 € d'adhésion annuelle à l'association.

- **Convention copropriété Le Troubadour**

Avec la copropriété LE TROUBADOUR, une convention pour l'entretien des espaces verts à titre gratuit dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'à la régularisation complète de la cession de terrain.

L'ordre du jour étant épuisé et les débats avec le public terminés, la séance est levée à 20h00.

Fait à Poisat le 22 mars 2023

La secrétaire  
Sarah BENALLOU



Le Maire,  
Ludovic BUSTOS

  
